

DEL-2021-143

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet, à 14 heures 45 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1/7/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DEAGE, GENOUD, HACQUIN, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, KHAY, PERRILLAT,

MM. LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 14

Représentés par mandat : 2

Objet : NUMERIQUE - REFERENTIEL TRES GRANDE ECHELLE ET PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIE (RTGE/PCRS) - CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA REGIE DE GESTION DES DONNEES SAVOIE-MONT-BLANC

Exposé du Président,

Lors de sa réunion du 11 décembre 2019, le Comité syndical du SYANE a décidé de se positionner sur la réalisation du Référentiel Très Grande Echelle (RTGE) et du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de la Haute-Savoie, et d'élaborer un projet dans lequel le SYANE est à la gouvernance, en collaboration avec la Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc (RGD). Afin d'initialiser le projet, le SYANE a décidé d'inscrire 500 k€ au budget 2020 et autant au budget 2021.

Pour rappel, le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan topographique de haute-précision représentant les éléments de rues et permettant aux maîtres d'ouvrages de positionner leurs réseaux de façon précise. Il s'agit notamment de protéger la sécurité des personnes, et d'éviter les dégâts sur les réseaux. Le cadre réglementaire précise les modalités de mutualisation de la constitution et mise à jour du PCRS par une Autorité Publique Locale Compétente (APLC).

Le RTGE est un référencement cartographique et informatique de haute-précision visant à satisfaire les besoins multiples des collectivités en la matière et est notamment constitué de photographies aériennes ou terrestres et vectorisations d'objets urbains et de voiries. Le RTGE est de même nature que le PCRS mais va bien au-delà de la seule représentation des éléments prévus par la réglementation anti-endommagement des réseaux.

Le projet est actuellement en phase de lancement, les premiers livrables définitifs sont attendus courant de l'été 2021.

L'équilibre économique du PCRS/RTGE repose sur le cofinancement de tous ses utilisateurs, en premier lieu les gestionnaires de réseaux publics et privés.


En parallèle du travail opérationnel, un projet de convention a été élaboré afin de formaliser les modalités de coopération entre le SYANE et la RGD. Les principaux éléments en sont synthétisés ci-après :

- La convention a pour objet de définir et d'organiser la relation de coopération entre le SYANE et la RGD pour la réalisation et la « diffusion brute » du RTGE/PCRS sur le territoire de la Haute-Savoie.
- La « diffusion brute » consiste à transférer les données PCRS/RTGE aux cofinanceurs pour intégration dans leurs systèmes d'informations. La diffusion brute ne comprend aucun service ou fonction avancée de consultation, extraction, zoom, ou traitement spécifique.
- Au regard des objectifs communs d'intérêt général et de la nature de la coopération prévue entre le SYANE et la RGD, il a été décidé de recourir au dispositif prévu par l'article L.2511-6 du code de la commande publique. Ce dispositif permet à la RGD et au SYANE de coopérer en dehors de toute obligation de publicité et de mise en concurrence.
- La coopération entre le SYANE et la RGD s'articule sur les principes suivants :
 - Le SYANE est Autorité Publique Locale Compétente (APLC) du PCRS, porte le budget et est responsable du service et de sa gouvernance
 - Le SYANE s'appuie sur la RGD pour son expertise en matière d'acquisition de données géographiques, et pour ses compétences dans la diffusion de données
 - La RGD assure l'hébergement et la diffusion de données et de services à composante géographique utiles aux acteurs publics et parapublics de Haute-Savoie
 - La RGD s'appuie sur le SYANE pour améliorer la pertinence de ses services, par l'ajout, dans son catalogue, des données RTGE/PCRS, et pour ses compétences de gestionnaire de grands réseaux d'infrastructures et son rôle de mutualisation de services.
- La convention précise les rôles du SYANE et de la RGD :
 - Rôle prépondérant du SYANE pour les missions de gestion du projet et des partenaires cofinanceurs
 - Rôle prépondérant de la RGD pour la diffusion brute du PCRS/RTGE
 - Coopération étroite pour l'élaboration, le suivi technique et la mise à jour du PCRS
- Le SYANE et la RGD engagent chacun un demi équivalent temps plein dans la coopération
- Le SYANE perçoit les cofinancements des usagers, et rembourse à la RGD le demi ETP et les coûts de stockage liés à la mission de diffusion brute qu'elle engage dans le projet. Le montant annuel du versement du SYANE vers la RGD est ainsi estimé à environ 56.000 €.
- La convention est conclue pour une durée de 4 ans, et peut être résiliée à tout moment, sous réserve d'un préavis minimum de 6 mois.

Les membres du Bureau sont invités :

1. A approuver la convention proposée,
2. A autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE